

**Rapport de la commission relatif à la réorganisation territoriale
de l'Association régionale de l'action sociale Prilly-Echallens
(ARASPE)
Préavis municipal n°83 – 2011**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission, composée de Mesdames Dominique Von der Mühl, Céline Guex, Sylvette Grandchamp et de Messieurs Stéphane Zürcher, Christoph Lötscher, Eric Joseph et Alain Pellet s'est réunie le mercredi 8 juin 2011 à la salle de la Municipalité, en présence de Madame Isabelle Hautier-Charotton, Syndique et de Monsieur Yves Jauner, Municipal.

Des explications précises et détaillées concernant le préavis mentionné en titre ont été données aux membres de la commission. En voici quelques extraits permettant de résumer la situation :

Lors du dimensionnement territorial, voulu par la Constituante, le district d'Echallens s'est agrandi pour devenir le district du Gros-de-Vaud. Dix communes sur la rive gauche de la Venoge et quinze communes sur le Plateau du Jorat ont ainsi rejoint le nouveau district du Gros-de-Vaud.

Le Conseil d'Etat a alors émis le souhait que les RAS se réorganisent pour s'adapter sur les nouvelles limites. Le Conseil des régions a décidé de prendre les devants et a élaboré un projet qu'il a transmis au Département au printemps 2008. Ce projet comportait deux exceptions au principe voulu par le Conseil d'Etat. L'une concernait le Pays d'Enhaut et l'autre notre région.

En effet, l'ARASPE est constituée de communes appartenant à trois districts différents. Cette exception à la règle était justifiée par le fait que le siège est à Prilly, district de l'Ouest lausannois, que les quatre communes de Jouxteins-Mézery, Romanel, Cheseaux-sur-Lausanne et Le Mont-sur-Lausanne se trouvent sur le district de Lausanne dont la RAS est déjà surdimensionnée, alors que le district du Gros-de-Vaud ne compte, à ce jour, qu'environ 220 dossiers RI sur un total de 660 dossiers.

A l'automne 2009, le président, le directeur, l'agent régional et la secrétaire de l'ARASPE ont présenté l'association devant les municipaux des communes de la rive gauche de la Venoge et des communes du Jorat concernées.

Au début de l'année 2010, une réunion s'est tenue au Château cantonal avec les représentants du comité directeur de l'ARASPE et des deux régions mentionnées en présence du préfet Monsieur M.-E. Piot et d'une députée Madame B. Métraux. Cette séance a été présidée par Monsieur L. Wehrli, président du Conseil des régions RAS. Il a été décidé de constituer un groupe de travail, présidé par Monsieur le préfet M.-E. Piot.

Le groupe de travail a siégé à plusieurs reprises jusqu'en août 2010.

Il a été décidé d'envoyer un rapport reflétant les différents enjeux à toutes les communes afin que leurs délégués puissent se prononcer.

De ce groupe de travail et suite aux votes qui ont eu lieu, sont ressortis les principaux éléments suivants :

- A l'unanimité, l'intégration des 25 nouvelles communes a été acceptée.
- A l'unanimité moins 3 abstentions, il a été accepté que les coûts d'investissement pour l'élargissement de l'AAS d'Echallens soient supportés par l'ensemble des communes du pôle d'Echallens.
- L'élargissement de l'antenne RI d'Echallens aux 25 nouvelles communes a été accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.
La possibilité d'ouvrir une antenne à Penthelaz pour les huit communes de la Venoge a été envisagée. Cette idée a toutefois été abandonnée en raison des coûts engendrés ; cela aurait notamment impliqué l'aménagement de nouveaux locaux communaux pour accueillir les deux ETP nécessaires à l'ouverture de ce bureau. Les Cancaniers et Cancanières devront par conséquent se rendre à l'antenne d'Echallens. Pour information, une ligne de bus entre Penthelaz et Echallens (environ 1 bus par heure) est actuellement à l'étude.
- L'introduction d'un tarif unique par habitant dès 2012 pour les agences AAS a été acceptée par 35 oui, 13 non et 1 abstention.
- La création d'une RAS unique pour le district du Gros-de-Vaud a été abandonnée, suite à la réponse négative du chef du département dans sa lettre du 4 novembre 2010.

Par ailleurs, les points suivants ont été abordés :

- Le préfet du district du Gros-de-Vaud sera le préfet représentant les trois districts. Les deux autres préfets seront informés comme actuellement.
- Il est envisagé de transférer le siège de l'association de Prilly à Echallens tout en conservant la direction à Prilly.

Le nouveau découpage des districts implique une dissolution de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée. Les communes devront donc adhérer à l'ARAS Prilly-Echallens afin de pouvoir démissionner de l'ARAS de Cossonay-Orbe-La Vallée, puis la dissoudre.

Je ne commenterai pas, dans le présent rapport, les statuts de l'Association, chaque membre du Conseil communal en ayant reçu un exemplaire.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- ayant eu connaissance du préavis Municipal n° 83 - 2011 sur la réorganisation territoriale ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter les statuts de l'ARASPE ;
2. d'accepter le rattachement de la Commune de Penthalaz à l'ARASPE ;
3. de démissionner de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée ;
4. d'accepter la dissolution de l'ARAS de Cossonay-Orbe-La Vallée ;
5. de charger les Comités de Direction de ces deux associations de régler les aspects transitoires pratiques et administratifs dans la nouvelle ARAS.

Penthalaz, le 20 juin 2011

Le Rapporteur: Pellet Alain

Les Membres: Von der Muhl Dominique

Zürcher Stéphane

Guex Céline

Lötscher Christoph

Grandchamp Sylvette

Joseph Eric



Handwritten signature of Alain Pellet.

Dvdmühl

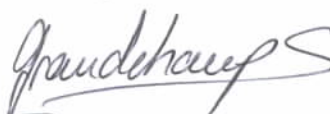


Handwritten signature of Stéphane Zürcher.

C. Guex



Handwritten signature of Christoph Lötscher.



Handwritten signature of Sylvette Grandchamp.



Handwritten signature of Eric Joseph.